

Bourses ARISE-PP : Appel à manifestation d'intérêt.

Êtes-vous un/une scientifique de talent en début de carrière avec déjà à son actif d'excellents travaux supervisés, prêt à travailler de manière indépendante et capable de faire preuve de leadership dans la recherche ? La subvention ARISE-PP (African Research Initiative on Scientific Excellence Pilot Programme) est une opportunité pour vous de développer votre carrière dans la recherche et d'accéder à un rang de chef de file magistral responsable de votre propre subvention.

Qui peut se porter candidat ?

Les chercheurs africains citoyens de pays africains justifiant de **2 à 7 ans d'expérience dans la recherche depuis l'obtention de leur doctorat**, un parcours scientifique très prometteur et une excellente proposition de recherche visant à mener des travaux de recherche prestigieux dans une université ou un institut de recherche africain.

Quelles sont les propositions éligibles ?

Les subventions ARISE-PP sont ouvertes aux candidatures de tous les domaines de recherche. Les propositions doivent tenir compte des priorités du dialogue politique de haut niveau UA-UE en matière de science, technologie et innovation (santé publique, transition verte, innovation et technologie, capacités scientifiques).

Institutions d'accueil retenues

La recherche doit être menée dans **une université ou un institut de recherche remplissant les conditions requises** et situé dans l'un des **États membres de l'Union africaine**. **L'institution d'accueil (IA) doit être** une entité juridique et une institution africaine de premier plan, capable de mettre à disposition un environnement de recherche idoine et des installations répondant aux exigences du projet de recherche proposé.

Les demandes de subvention ARISE doivent être soumises par le chercheur principal (CP) désigné en collaboration avec l'institution africaine d'accueil et au nom de cette dernière. Les subventions sont accordées à l'institution d'accueil (IA) avec l'engagement explicite que cette institution mettra en place des conditions appropriées pour que le Chercheur Principal (CP) puisse diriger la recherche de manière autonome et gérer son financement pendant la durée du projet.

Le chercheur principal ne doit pas nécessairement travailler dans l'institution d'accueil envisagée au moment de la soumission de la proposition. Toutefois, un accord mutuel et l'engagement de l'institution d'accueil sur la manière dont la relation sera établie sont nécessaires, si la proposition est retenue. Le CP doit prévoir de travailler avec les étudiants et le corps enseignant de l'institution d'accueil envisagé à l'effet de renforcer les capacités de l'IA en matière de conduite de travaux de recherche de pointe.

L'appel à candidatures vise à attribuer une subvention par pays. Par conséquent, les chercheurs souhaitant travailler dans des institutions d'accueil dans des pays ne bénéficiant souvent pas de subventions dans le cadre des appels à candidatures panafricains sont encouragés à postuler.

Quel montant ?

Le montant maximal de la subvention par bénéficiaire est un montant forfaitaire de 500 000 euros pour une période n'excédant pas 60 mois (5 ans). Une subvention ARISE peut couvrir

jusqu'à 100 % du coût direct total acceptable des travaux de recherche, plus une contribution aux frais indirects à hauteur de 7 % au maximum, du coût direct total acceptable.

Comment faire la demande de subvention

Les demandes de subvention ARISE ne peuvent être soumises qu'en réponse à un appel à manifestation d'intérêts.

Toutes les demandes et leurs pièces justificatives doivent être soumises en anglais.

Les pièces justificatives libellées dans une langue autre que l'anglais doivent être accompagnées de leur traduction en anglais.

Les demandes doivent être soumises à partir du système de gestion des subventions AAS (Ishango)

Les formulaires de demande, les notes d'orientation et les liens vers d'autres documents pertinents sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.aasciences.africa/call/arise>

Les réponses à l'appel à manifestations d'intérêt sont attendues à partir du **18 juin 2021** jusqu'au **30 juillet 2021** à 17h00 (TU + 3), **déla**

Les manifestations d'intérêt jugées les plus pertinentes donneront lieu à une invitation à soumettre un dossier de candidature complet **entre septembre 2021 et octobre 2021**

Pour une présentation complète de l'appel à manifestation d'intérêt, bien vouloir se référer au Guide du candidat.

Notes sur l'appel à manifestation d'intérêt

Après publication de l'appel à manifestation d'intérêt:

- Bien vouloir Lire attentivement les documents de l'annonce.
- Assurez-vous de remplir les critères d'éligibilité pour les subventions ARISE-PP et de ce que l'appel vous convient.
- Identifier l'institution d'accueil et les membres de l'équipe pour le projet de recherche envisagé. Travailler avec l'institution d'accueil lors de la rédaction de la proposition, afin de s'assurer que l'institution d'accueil est capable de fournir le soutien dont on aura besoin pour mettre en œuvre le projet de recherche. Prévoir du temps pour que d'autres personnes puissent examiner le projet. Votre ancien directeur de recherche, vos pairs et d'autres scientifiques sont tous susceptibles d'apporter un soutien et un retour d'information utiles.
- Se familiariser avec le système de gestion des subventions Ishango de l'Académie africaine des sciences et avec d'autres ressources utiles. De plus amples informations peuvent être trouvées à l'adresse <https://www.aasciences.africa/call/arise>.
- Pour obtenir de l'aide, bien vouloir consulter le [document FAQ](#) sur la page web d'ARISE. Il est également possible de contacter l'équipe ARISE par courrier électronique à l'adresse suivante: arise@aasciences.africa
- Une seule soumission est autorisée par candidat.
- Bien vouloir soumettre votre proposition le plus tôt possible ; les dates limites ne peuvent en aucun cas être modifiées. Vous pouvez sauvegarder et mettre à jour votre projet de soumission de temps à autre. Toutefois, une fois soumises, les propositions ne peuvent pas être modifiées.

- Si une proposition est retenue, vous recevrez un accusé de réception par courrier électronique. Si vous ne recevez pas le courriel d'accusé de réception, veuillez vérifier si votre proposition a été soumise et contacter l'équipe ARISE **AVANT** la date limite de soumission.

Après la soumission de la manifestation d'intérêt,

- Le secrétariat de l'AAS vérifiera que la proposition est complète et répond aux critères d'éligibilité de l'appel.
- Les propositions admissibles seront examinées selon une procédure d'examen anonyme par un groupe d'experts indépendants.
- Les candidats présélectionnés seront invités à soumettre des dossiers complets pour un examen plus approfondi.
- La soumission des dossiers complets sera ouverte pendant 2 mois afin de permettre aux candidats de présenter des dossiers solides. Après la date limite, les dossiers complets seront examinés par un groupe d'experts indépendants, après quoi les candidats présélectionnés seront interviewés pour la liste finale.

Dates importantes

Date limite pour la soumission des réponses à l'appel à manifestations d'intérêt :
vendredi 30 juillet 2021

Soumission des manifestations d'intérêt (Mdl)		Soumission du dossier de candidature complet		Entretiens pour les candidats présélectionnés		Début de l'attribution des subventions
Du 18 juin au 30 juillet 2021		Entre septembre et octobre 2021		Janvier 2022	.	Entre avril et mai 2022

Notes sur le Programme

A. Échanges d'informations et de données

Open Science et Open Publishing constituent des opportunités supplémentaires à valeur ajoutée pour les travaux de recherche et les subventions financés par l'AAS. Les candidats à ARISE-PP sont tenus de démontrer en quoi leurs programmes pourront contribuer à ces initiatives pour faire avancer les connaissances scientifiques au service du développement de l'Afrique et respecter les mesures de protection des données.

C. Diversité et inclusion

La participation des femmes à la direction des projets sera particulièrement encouragée en tant que chefs de file et/ou co-candidates. Le mérite sera le critère majeur, mais la diversité des genres en matière de direction de projet est encouragée, c'est-à-dire que les réseaux seront fortement incités à prendre en compte le genre des CP/Co-CP lors de la sélection des partenaires. D'autres aspects de la diversité et de l'inclusion, tels que l'âge et le handicap,

ainsi que les personnes issues de minorités ou d'autres groupes défavorisés, sont également encouragés.

D. Thèmes concernant l'homme et l'animal

L'AAS mettra à la disposition des candidats les politiques de l'AAS en matière de recherche sur des sujets humains et d'utilisation des animaux dans la recherche. L'AAS recommande également aux candidats de consulter et d'adhérer aux Lignes directrices éthiques internationales pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains (CIOMS ; <https://bit.ly/3pimT17>). L'AAS veillera à ce que tous les travaux de recherche sur les animaux financés par les subventions ARISE-PP respectent les principes de la législation de l'Union européenne, se conforment à l'ensemble de la législation locale et aux procédures d'examen éthique, et satisfassent à la norme des 3R (Raffinement, réduction et remplacement des animaux selon les besoins). L'AAS disposera d'un mécanisme permettant de garantir que toute recherche sur les animaux, financée par les subventions ARISE-PP, fera l'objet d'un niveau de réexamen approprié, par exemple en sollicitant les NC3R en vue d'un appui dans les réexamens avant que les subventions ne soient définitivement attribuées (<https://www.nc3rs.org.uk/>). L'AAS mettra également en place des mécanismes de réexamen régulier de l'utilisation de sujets humains et de l'utilisation d'animaux, notamment des visites sur place pour vérifier l'état de protection des animaux, les approbations des comités d'examen éthique et l'existence de politiques institutionnelles en matière d'utilisation et de protection des animaux et de politiques concernant les participants humains aux travaux de recherche.

E. Risques et audit du programme

L'AAS estime que les programmes qu'elle finance doivent être exécutés dans un environnement où prévaut une forte culture de gestion des risques liés aux programmes, notamment des mesures sanitaires et de sûreté. Les candidats au programme ARISE-PP doivent indiquer la manière dont ils prévoient de mettre en place une culture de gestion des risques du programme et de mettre en œuvre des mesures sanitaires et de sûreté dans le cadre de leurs projets afin de garantir la bonne exécution de leurs projets s'ils sont retenus.

G. Culture de la recherche

Les projets et les travaux de recherche d'ARISE-PP doivent être exécutés dans des environnements favorables, exempts de toute forme d'intimidation, de brimade, de harcèlement ou de toute autre forme de contrainte pour les lauréats et tous les autres participants. Les mesures de sauvegarde sont prioritaires et les candidats devront détailler les stratégies et les engagements visant à instaurer une culture de recherche dynamique et stimulante, à contrôler ses performances, à signaler les cas d'infraction et à prendre des mesures correctives. Nous fournirons des copies de la déclaration de l'AAS sur la sauvegarde.

H. Supervision

Les dossiers de candidature complets devront faire apparaître des structures de gouvernance et de supervision rigoureuses et indiquer le ratio superviseurs / étudiants. Lorsque des superviseurs potentiels ont été identifiés, ils devront faire preuve d'une solide expérience en matière de recherche et d'encadrement de personnes dans leur domaine scientifique, notamment en communiquant des informations sur les publications importantes.

Bien vouloir se référer au [Guide du candidat](#) pour plus de détails

Notes concernant le budget

A. Coût moyen

ARISE-PP vise à apporter un soutien substantiel à des programmes ambitieux qui développent la carrière de dirigeants potentiels grâce à une recherche de classe mondiale. Des subventions d'un montant maximum de 500 000 euros seront accordées pour soutenir la mise en œuvre de projets de recherche pour une période n'excédant pas cinq ans, comme indiqué dans le [guide du candidat](#). Les candidats doivent garder à l'esprit que l'équipe de l'AAS procédera à un examen rigoureux du budget, des manifestations d'intérêt et (plus encore) des dossiers de candidature complets.

B. Orientations budgétaires

Un budget approprié est élaboré en tenant compte des lignes directrices

a) Capacité

Bien vouloir consulter une présentation détaillée des coûts admissibles et non admissibles ici :

<https://www.aasciences.africa/policies/aas-cost-guidelines>

b) *L'optimisation des ressources en garantissant une utilisation optimale des ressources pour atteindre les résultats escomptés.* Les dispositions budgétaires doivent tenir compte de l'économie, de l'efficacité et de la rentabilité.

c) Exactitude et exhaustivité

Tous les coûts inclus dans le modèle de budget doivent être complets et précis. Bien vouloir veiller à inclure tous les éléments de coût possibles pour chaque objectif du programme.

d) justificatifs

Les coûts demandés doivent être justifiés par écrit dans votre modèle de budget. Les justificatifs doivent être basés sur les taux du marché et l'expérience, et être étayés par au moins trois devis pour les articles de montant élevé, comme prévu dans les [lignes directrices de l'AAS en matière de coûts](#).

e) Devises autorisées

La devise autorisée pour l'élaboration du budget est l'euro. Le bénéficiaire est tenu de prendre en compte les changements pluriannuels qu'il estime susceptibles de se produire pendant la durée de la subvention.

Ceci inclut des taux d'inflation raisonnables étayés par des données nationales ou équivalentes. Toutefois, l'AAS fixera un plafond pour l'inflation.

Bien vouloir se référer aux [lignes directrices en matière d'élaboration du budget](#) pour plus d'informations.